



Arrêt prélèvement SEPA

Par **ALEXANDRE75890**, le **20/01/2023 à 14:06**

Bonjour Madame, Monsieur
J'espère que vous allez bien !
Je vous explique j'ai gagné un "produit surprise " grâce à un bon, je me présente dans la boutique HUBSIDE en question on me fait patienter le temps que je reçois. On me présente la boutique ensuite on me dit on vous fait une carte fidélité gratuite, je demande si c'est une carte classique comme CARREFOUR il me dit oui exactement.
Ensuite il me fait la carte fidélité, il me demande mes informations je donne et un moment donné il me demande mon RIB mais j'ai pas percuté sur le coup, du coup je donne aussi.
Je signe les documents sans qui me laisse le temps de les consulter (il me dit signé ici signé ici), ensuite à la fin il m'annonce que c'est un abonnement a plus de 100€ par mois et que j'ai 30 jours pour resilier.
J'étais dépitée il a pas voulu l'annuler sur place, il me dit qu'il faut que j'appelle un numéro , j'appelle ce numéro je les appelle directement, il m'annule mais continue de prélever(après les 30 jours du coup) je rappelle aujourd'hui et là on m'annonce que finalement il y avait un deuxième service à appeler et non que un seul service, alors que mon premier interlocuteur me l'a jamais dit.
Du coup là on m'annonce aussi que j'ai un engagement de 6 mois soit plus de 600€ à payer, c'est inadmissible je l'ai vécu comme une trahison et une stratégie commercial très bien ficelé, j'ai décidé ce matin avec ma banque de bloquer les prélèvements et des les refuser.
Je souhaite savoir si je vais obtenir gain de cause, annulation et remboursement et si le cas échéant quelles sanctions je risque ?
Merci à vous,
Alexandre

Par **BrunoDeprais**, le **23/01/2023 à 10:12**

Bonjour,
C'est bien plus qu'une stratégie commerciale, c'est de l'escroquerie, mais la prouver....surtout que vous êtes allé chez eux pour signer.
Selon ce que vous avez signé vous risquez naturellement des poursuites, en plus vous avez donné toutes les infos vous

concernant.rnrnDans un premier temps vous risquez du recouvrement amiable qui parfois joue les gros bras et qui n'hésite pas à intimider, mais pour 600€ on ne peut pas exclure un recouvrement judiciaire.rnrnPS: pour une résiliation, c'est plutôt par LRAR que par téléphone.

Par **ALEXANDRE75890**, le **23/01/2023 à 11:39**

Bonjour Monsieur,rnrnMerci pour vos explications, j'ai réussi à obtenir un conseiller qui m'a fait une demande de résiliation qui vient d'être accepté aujourd'hui.rnrnDu coup, j'ai eu 200€ de prélevé depuis décembre j'ai fais une demande de remboursement mais ma banquière a décidé d'accélérer le pas en contestant les prélèvements, elle m'a dit vous allez obtenir votre remboursement sous 10 jours

Par **ALEXANDRE75890**, le **23/01/2023 à 11:45**

Je souhaite savoir si à cause du fait que ma banquière à contester les prélèvements "légal " en voulant accélérer les choses selon elle, je risque pas d'avoir encore des soucis avec le service en question ? rnrnAlors que j'ai fais une demande de remboursement par un formulaire.rnrnMerci pour vos explications

Par **BrunoDeprais**, le **23/01/2023 à 12:46**

Je ne sais pas ce que vous avez signé, mais vous avez déjà obtenu une résiliation, c'est déjà pas mal. Le remboursement ne me semble pas impossible non plus, à voir.rnrnDepuis ce matin vous êtes passé de 600 à 200, c'est quand même mieux.

Par **ALEXANDRE75890**, le **23/01/2023 à 13:07**

Oui bien sûr effectivement il y a eu beaucoup d'évolution concernant le dossier passer de 600 à 200 c'est très bien.rnrnMerci à vous pour votre aide.rnrnJe vous souhaite une bonne journée.